L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 13 SEPTEMBRE 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Éditeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HARBY.
No 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 13 SEPTEMBRE.

HAINES RELIGIEUSES.

Les émeutes se multiplient aux Etats-Unis, et si les agents de l'autorité ne déploient pas plus de vigueur, l'anarchie la plus complète règnera bientôt dans nos villes. Ce qu'il y a de plus déplorable dans ces troubles, c'est qu'ils sont le résultat de haines religieuses et d'antipathies de sectes. Singulière manière de rendre hommage à la divinité et de lui manifester la vivacité de sa foi, que d'assommer ses semblables ou de les égorger!

Les guerres de religion ont toujours été les plus sanglantes quoique les plus absurdes. Le nord nous fait assister depuis quelque temps au spectacle en petit des horreurs commises au moyen âge au nom de la religion. A New-York, à Boston, à Philadelphie, etc., nous retrouvons constamment les catholiques en présence des protestants. Il est vrai que la classe éclairée ne figure pas dans ces honteuses rixes et que la plebe ignorante et brutale est seule engagée des deux côtés.

Bien qu'il n'existe pas de religion d'Etat dans notre pays, la majorité des citoyens est protestante. Elevée dans les principes de la réforme elle éprouve pour le catholicisme une invincible répugnance. Ces préjugés d'éducation se retrouvent partout. Dans les pays où domine la foi romaine, les hérétiques ne sont-ils pas un objet d'horreur? N'ont-ils pas été brûlés et torturés au nom de la foi?

Aux Etats-Unis, nous le répétons, les catholiques sont suspects à leurs concitoyens protestants, par suite des préjugés répandus parmi le peuple à l'endroit des premiers et qu'entretiennent avec soin les ministres de la religion réformée. Le pape est aux yeux de beaucoup d'Américains une sorte d'Antechrist suscité par la divinité pour le châtiment des peuples. Le successeur de St Pierre leur inspire presque autant de frayeur que Satanas lui-même, [illegible] décoré. Ils seraient fort surpris, s'ils le voyaient, de ne pas lui trouver une forte odeur de roussi et de ne pas découvrir sous sa robe la queue traditionnelle et les pieds fourchus.

Les fables vulgaires dont la masse ignorante est la dupe entretiennent donc entre les catholiques et les protestants de notre pays une antipathie qui s'est déjà à plusieurs reprises traduite en actes de violence. Mais comme les Américains se distinguent par un profond respect de la loi, comme la liberté de conscience est un de leurs plus précieux privilèges, ils n'ont presque jamais jusqu'à ce moment été les agresseurs dans les déplorables rixes qui ont ensanglanté quelques unes des villes du Nord. Semblable au peuple d'Athènes, ils se rassemblent volontiers autour d'un orateur et l'écoutent avec plaisir. Aux Etats-Unis, tout orateur, même [illegible] distingué, est sûr d'avoir un auditoire. Qu'il se place seulement au coin d'une rue et qu'il élève la voix, au premier mot, au premier geste, la foule accourt et écoute dans un profond silence tout ce qu'il plait au discoureur de lui débiter. Le *speech* terminé, chacun se retire en [illegible] sans songer un seul instant à la bizarrerie du *speaker* improvisé. La liberté de la parole n'est il pas un droit sacré, et tout citoyen ne peut il pas l'exercer comme il l'entend? Partant d'un pareil principe l'Américain ne raillera pas, gardera un imperturbable sérieux devant les plus désopilantes exagérations oratoires. Si d'aventure dans l'orateur l'intention d'exciter son hilarité, s'il s'y livrera avec impétuosité, mais dans le cas contraire il est persuadé qu'il ne se permettra aucune manifestation extérieure.

Cet amour du *speech* et ce respect des orateurs expliquent les attroupements qui se forment dans le Nord autour de certains *preachers*, dont les sermons débités en pleine rue ne manquent jamais d'auditeurs. Ces *preachers*, partageant les erreurs populaires, disent beaucoup de mal du pape et du catholicisme. C'est leur droit et la foule entend [illegible] qu'on le leur dispute. Ils traitent leurs adversaires religieux comme leurs adversaires politiques. Dans un meeting public les démocrates et les whigs ne cessent de se ménager mutuellement!

Lorsque les prédicateurs dont il s'agit ont fini leur sermon, ils se mettent à la tête des *fidèles* et parcourent processionnellement les rues. C'est ce moment qu'attendent les Irlandais pour commencer l'attaque, car ils sont toujours les agresseurs. Ils manquent rarement d'assaillir ces cortèges protestants. Ceux-ci ripostent naturellement et il n'y voit pas de mauvaise [illegible]. Ont-ils tort de se défendre? Le 5 de ce mois, un de ces cortèges, composé d'Allemands et de protestants d'Irlande, fut attaqué à Newark par des Irlandais fanatiques qui tirèrent sur la procession. Malheureusement deux coups de feu étaient partis de l'église catholique, où avaient pénétré deux meurtriers assassins. La foule irritée se précipita dans le temple et le dévasta.

Ce sont là des faits regrettables, mais ils n'en [illegible] la violence exercée invariablement sur de paisibles citoyens. Les Irlandais prétendent-ils réformer les mœurs publiques de ce pays? Prétendent-ils imposer des bornes à la liberté de parole? S'ils se flattent d'arriver à ce résultat ils se trompent étrangement. Quoiqu'ils fassent, les prédicateurs protestants continueront à dire du mal du pape, de même que les démocrates disent du mal des whigs et les whigs des démocrates. Les protestants traiteront Sa Sainteté aussi mal que les locofocos traitent M. Clay et les whigs M. Polk. Les Irlandais [illegible]. Libre à eux d'accabler d'invectives la mémoire de Luther et de Calvin; c'est leur droit et on le respectera. Mais, au nom de [illegible], qu'ils s'abstiennent de tirer des coups de fusil sur les protestants qui médisent de l'église [illegible]; c'est une triste façon de populariser aux Etats Unis la foi catholique, et déjà d'ailleurs on a pu voir que la violence ne faisait que provoquer de sanglantes représailles.

Le post scriptum que nous avons ajouté hier à notre récit des troubles qui avaient marqué la nuit de dimanche, annonçait que de nouveaux excès [illegible] et de nouvelles collisions avaient eu lieu dans la nuit de lundi. On trouvera dans notre Chronique Locale les détails que nous n'avons pu mettre dans notre dernier numéro, à raison de l'heure avancée où nous écrivions.

Il ressort pour nous de ces détails une triste vérité, c'est que les regrettables événements de la nuit de lundi eussent pu être évités. Pendant toute la journée, il avait été question des troubles de la nuit précédente et de ceux qui, selon toute apparence, éclateraient la nuit suivante. Il était facile de prendre les précautions nécessaires pour prévenir une sanglante collision, mais personne n'y a songé. Les autorités ont fait preuve de la plus déplorable faiblesse. Pendant que les citoyens se portaient en masse chez les armuriers et leur achetaient des pistolets, des balles et de la poudre, tandis que les revolvers étaient en hausse et que MM. Hyde & Goodrich entre autres, écoulaient leur assortiment d'armes à feu, le maire et les recorders attendaient tranquillement dans leurs bureaux que la nuit vint réaliser les bruits sinistres de la journée.

Les rassemblements se forment enfin, les Irlandais prennent les armes, et, conduits par un énergumène qui marche à leur tête l'épée nue et le pistolet à la ceinture, ils envahissent la rue du Camp. C'est alors que le maire, averti que cette troupe se proposait de saccager quelques maisons, envoie sur les points menacés une escouade d'agents de police du premier district qui désobéit à ses ordres, et va ailleurs attendre l'issue des événements.

Mais à la tête de cette escouade le maire n'avait donc pu placer un officier sûr? Voilà ce que l'on devrait nous expliquer. Les citoyens voudraient aussi savoir si les agents qui ont désobéi à M. Lewis appartiennent encore à la police.

L'autorité, nous regrettons de le dire, a manqué d'énergie. Nous savons bien que, grâce à la détestable loi qui crée le bureau de police, le premier magistrat de la ville est presque un zéro dans l'administration; mais ne peut-il pas payer de sa personne, se placer lui-même à la tête des agents de la force publique, et commander en maître afin d'être obéi? C'est avec le regard, c'est avec le geste, c'est avec la parole brève, impérieuse même, et non avec une misérable loi, que l'on commande et que l'on se fait obéir dans les circonstances graves où toute hésitation de la part de l'autorité peut être fatale. Bien qu'avec la police, toute détestable qu'elle soit, un homme ferme qui eût voulu agir vigoureusement, aurait, nous en avons la conviction, complètement dominé l'émeute et rétabli l'ordre.

Nous nous trompons peut-être, et ce n'est là au demeurant qu'une opinion personnelle que nous exprimons. Mais la police n'est pas le seul moyen de répression. Puisqu'on s'attendait à des troubles, puisqu'on en parlait depuis deux jours, l'imprévoyance devient inconcevable. Il était facile de réunir sans tambour ni trompette, sans bruit ni parade, deux compagnies d'artilleurs ou de garde nationale et de les consigner dans une des salles de l'Hôtel de Ville. Au premier bruit d'un rassemblement quelconque, ces deux compagnies se fussent portées résolument au devant des perturbateurs, et comme la vue de l'uniforme et du mousquet chargé jette invariablement dans une foule mal intentionnée une inexplicable panique, les fauteurs de l'émeute eussent pris la fuite et le calme eût été immédiatement rétabli.

Au lieu de ce résultat qu'il était si aisé d'obtenir, il y a eu collision et échange de coups de feu entre les citoyens et une troupe de forcenés. Deux morts et deux blessés qui expireront selon toute probabilité sont le triste fruit de ce combat nocturne!

Hier soir, quelques compagnies de milice ont été convoquées. Pourquoi? C'est lundi soir qu'on eût dû leur faire prendre les armes. L'autorité a jugé qu'il valait mieux attendre. Grand bien lui fasse!

Les rassemblements armés et les collisions qui causent depuis trois jours une si grande effervescence à la Nouvelle-Orléans ont une cause assez plaisante. La mort d'un chien est au fond de l'affaire. Un Irlandais est mordu par un caniche; il se rend auprès du maître de la bête et demande la mort de celle-ci. L'Américain s'y refuse, et l'Irlandais tue lui-même d'un coup de fusil le chien qui se trouvait alors dans la cour de son maître. Ce dernier le poursuit et veut le faire arrêter, mais c'est lui-même qu'on arrête et qu'on amène au poste. Le lendemain les amis du prisonnier prennent fait et cause pour lui, et les Irlandais pour leur compagnon mordu. La querelle s'envenime, et les Irlandais ont recours au fusil et au pistolet.

On voit que la tragédie a commencé par le vaudeville. Mais il faut être juste; si dans la nuit de lundi une centaine d'Irlandais se sont présentés en armes dans la rue du Camp, c'est qu'on leur avait fait croire que les Américains se disposaient à mettre le feu à l'église St Patrick. Ils se sont laissés prendre à cette fable grossière, et ils venaient défendre leur temple qu'ils croyaient menacé. Les vrais coupables ici sont ces perfides entremetteurs qui répandent dans un moment d'effervescence toutes sortes de bruits absurdes pour accroître l'irritation populaire et provoquer le désordre. Ces colporteurs de fausses nouvelles devraient être les premières victimes de l'émeute: ce ne serait qu'une juste expiation.

Nous espérons que toute trace de l'agitation qui règne parmi nous depuis samedi aura disparu aujourd'hui même. Mais que cette expérience que nous venons de faire de l'impuissance et de l'insubordination de la police porte au moins ses fruits. Il est évident que l'autorité compétente doit rayer des cadres tous les agens infidèles qui ont pactisé avec l'émeute ou qui ont refusé d'obéir aux ordres du maire. Si cet acte de justice ne s'accomplit pas, si le bureau de police refuse cette satisfaction à l'opinion, de nouveaux désordres éclateront et le sang coulera encore dans nos rues.

CORRESPONDANCE MEXICAINE—Notre correspondance mexicaine ne nous est point parvenue. Comme elle a été peut-être confiée à un passager de l'*Orizaba*, nous aurons gré à celui ci de nous la remettre.

CONCERT D'AMATEURS—Il y a ce soir, dans la salle des Odd-Fellows, concert d'amateurs au bénéfice de l'association charitable des pompiers.

CHRONIQUE LOCALE.

Nouveaux désordres—Les Américains assaillis par les Irlandais—Deux Irlandais tués et deux grièvement blessés—Conduite odieuse de la police du Premier District.

Nous espérions, en traçant, lundi soir, les dernières lignes de notre compte-rendu de l'émeute, que force était restée aux autorités et que la tranquillité publique, si outrageusement et impunément violée, serait rétablie; mais nous comptions sans la faiblesse, du moins apparente, de certains magistrats et la trahison des officiers de police du premier district.—De nouveaux désordres, que nous n'avons pu signaler qu'à la hâte dans notre numéro d'hier matin, vu l'heure avancée, ont éclaté dans la nuit de lundi et les conséquences, cette fois, en ont été plus graves.

Le maire ayant appris dans l'après-midi, qu'une bande d'individus armés avait l'intention de saccager quelques maisons de la rue Tchoupitoulas, envoya sur les points menacés un fort détachement d'hommes de garde. Ceux-ci, loin d'obéir aux ordres du magistrat, allèrent se poster à six îlets de l'endroit qui leur avait été assigné; là, ils passèrent toute la nuit, sans faire le moindre mouvement.

A 9 heures, les Américains s'assemblèrent en grand nombre en face du "City Hall" et bien que leur conduite ne se trahit par aucune démonstration, si ce n'était quelques hourras poussés de loin en loin, il était évident que la moindre provocation serait suivie d'une lutte sanglante. On apprit en ce moment que trois ou quatre cents Irlandais armés étaient réunis au coin des rues St Joseph et Tchoupitoulas. Cette nouvelle, quoique fausse, ou exagérée, fut accueillie par des cris d'indignation. Un comité fut immédiatement choisi pour aller s'assurer de ce qui se passait dans la partie supérieure du district.

Dix heures venaient de sonner et les personnes chargées de reconnaître la position et d'observer la conduite des émeutiers, n'étaient pas encore de retour. L'inquiétude ne tarda pas à se manifester; on se demandait de tous côtés ce qu'était devenue la députation. Un citoyen monte sur l'escalier du "City Hall" et annonce à la foule qu'on avait tiré sur les Américains à l'encoignure des rues Magasin et Girod. A ces paroles, l'effervescence fut à son comble; une clameur épouvantable s'éleva du sein de l'assemblée et des milliers de citoyens, conduits par un chef, partirent dans la direction de la rue Girod pour aller venger la députation; d'autres se rendirent à l'arsenal de "l'Artillerie Washington", dans l'intention de s'emparer des pièces de canon qui s'y trouvaient. Le général Tracy était heureusement à l'arsenal; il les arrêta, parvint à les calmer et leur fit abandonner leur projet.—Le premier détachement, en arrivant à un chantier d'où les coups de fusil et de pistolet avaient, dit-on, été tirés, se mit à la recherche des perturbateurs, mais n'en découvrit pas un seul. Les Américains pénétrèrent dans un cabaret situé en face du chantier et dont ils avaient enfoncé la porte. Là encore des perquisitions furent faites; personne ne fut arrêté.

Cependant les membres du comité, dont l'absence prolongée avait donné lieu à cette descente, firent leur apparition "au City Hall" et annoncèrent à l'assemblée qu'ils avaient parcouru le quartier où se tenaient les émeutiers, qu'ils avaient rencontré plusieurs groupes d'hommes armés qui avaient tiré en l'air à leur approche, mais qu'ils n'avaient pas été attaqués.

Tandis que le comité rendait compte de sa mission, le maire, accompagné de M. James ex chef de police, s'élançait dans un cab et se dirigeait vers le marché Ste Marie où il apprit qu'une bande d'individus armés, à la tête desquels se trouvaient Sire M. Cavanagh, capitaine des "Louisiana Greys" et le Dr Meighan qui tenait d'une main un énorme sabre et de l'autre un pistolet à six coups. La plupart des hommes étaient armés de fusils. Le maire leur dit qu'ils ne seraient pas attaqués et les engagea à se retirer. M. Cavanagh promit d'user de son influence pour calmer les perturbateurs, mais Meighan, s'adressant à ces derniers, leur conseilla de se défendre.

A onze heures, le feu ayant éclaté à Alger, les pompes sortirent et la foule réunie en face du "City Hall" commença à se disperser. Tout portait à croire que le calme était rétabli; mais ce n'était que pour peu de temps. [illegible] Les perturbateurs [illegible] étaient partis de la rue Tchoupitoulas, avaient descendu la rue St Joseph, puis la rue du Camp jusqu'à l'église St-Patrick, que les Américains, leur avait on dit, voulaient incendier. A la vue de quelques groupes stationnés près de l'Eglise, ils firent un feu de peloton. Huit ou dix Américains furent bientôt entourés et une rixe s'engagea. Au bout d'un instant, les Irlandais prirent la fuite. Un individu nommé McGovern fut mortellement blessé; Edward Johnson, Irlandais, employé par la maison Stanton & Co, reçut deux balles à la tête et expira sur le champ; un Irlandais du nom de Gillespie fut trouvé mort sur le trottoir; un quatrième Irlandais, McGovern, fut trouvé appuyé à un poteau, au coin des rues Julie et Camp; il avait reçu deux balles au côté gauche. Non loin de lui un homme du nom de McAdams, qui avait été poignardé gisait sur le trottoir. On transporta les deux blessés à l'Hôpital de Charité.

Après la disparition des émeutiers, l'officier de police Hornsby se rendit sur le théâtre de la rixe, s'empara des cadavres, il se mit à la recherche des coupables et découvrit, caché dans un corridor, près de l'église St Patrick, John James Meighan, docteur, pharmacien et chef des perturbateurs. Il prétendit être blessé, mais en arrivant au poste on ne vit pas sur son corps la moindre égratignure. Il était armé d'un revolver chargé, d'un sabre, d'un couteau et avait dans la poche de la poudre, des postes et une croix. Meighan est accusé de meurtre et de s'être mis à la tête d'une bande d'émeutiers. L'officier Hornsby l'a écroué.

Le nommé Naughton fut arrêté sous prévention d'avoir tenté de tirer un coup de pistolet sur M. Logan, dans la rue du Camp. On a trouvé sur lui un pistolet et des postes.

Le maire, craignant que la rixe de la rue du Camp ne fût le prélude de plus graves désordres, fit prendre les armes à une compagnie des "National Guards" qui parcourut les rues du premier district et ne déposa les armes qu'au point du jour, après s'être assurée que le calme régnait dans la ville.

A l'heure où nous écrivons, (6 heures du soir) les "National Guards" et une compagnie du Bataillon d'Artillerie" sont sous les armes et se tiennent prêts à tout événement. Tout est tranquille. Nous inscrirons sous forme de post-scriptum, ce qui pourrait survenir dans la nuit.

P. S.—MINUIT—Le quartier où l'émeute a pris naissance est tranquille; la démonstration armée des citoyens a calmé les esprits turbulens. Espérons que nous n'aurons pas de nouvelles scènes de désordres à enregistrer.

Premier District.

DEUX DES ÉMEUTIERS.—Le Dr. JOHN JAMES MEIGHAN, dont nous parlons dans notre compte rendu de l'émeute, comparaissait hier devant le recorder Summers, sous la double accusation de meurtre et de s'être mis à la tête d'une bande de perturbateurs. L'instruction de l'affaire a été renvoyée au 14 du courant.

MARTIN NUGENT, qui avait été arrêté dans la nuit de lundi, dans la rue du Camp, sous prévention d'avoir tenté de tirer un coup de pistolet sur M W. J. Logan, subira un interrogatoire le 16 du courant.

ACQUITTÉ.—James Gardner s'est présenté hier devant le Recorder, pour avoir assailli et grièvement blessé Mlle Julia Wilts. La plaignante n'étant pas venue au Cour, Gardner a été remis en liberté.

—Le Recorder a également acquitté James L. Gasquet, jeune homme accusé d'avoir battu un gros homme du nom de Patrick Rielly.

BLESSÉ—Un individu nommé James Moran, qui avait été blessé dans la nuit de lundi, pendant l'émeute, a été recueilli dans la rue du Canal et transporté à l'Hôpital de Charité. Il a reçu une blessure à la cuisse et une autre à la tête.

Deuxième District.

ACCUSATIONS MUTUELLES—Jean Maurey, propriétaire d'une forge située au coin des rues Hôpital et Bourgogne, a fait arrêter Wm Vinixn qui, dit-il, lui a adressé les injures les plus grossières et porté plusieurs coups de marteau à la tête.—Vinixn, de son côté, se plaint de ce que Maurey ait voulu le tuer. Les deux accusés ont fourni chacun un cautionnement de $500, en s'engageant à se comporter [illegible] l'affaire.

L'AFFAIRE D'ENLÈVEMENT—Patrick Ryan, dont le nom a déjà figuré dans notre Chronique Locale et qui a [illegible] vainement tenté d'enlever de force Mlle Hannah Ward, a comparu hier devant le recorder [illegible]

ACQUITTÉ—M. Petit, arrêté, il y a une semaine, sous prévention d'avoir volé un cheval sellé et bridé, appartenant à M. Alphonse Gaudé, a prouvé hier qu'il avait acheté l'animal de bonne foi. Le recorder l'a acquitté.

VOIES DE FAIT—Rose Kleene se plaint de la conduite de M. Provis qui l'a violemment assaillie. Ordre d'arrestation contre Provost.

TEXAS.

Le steamer *Perseverance*, arrivé hier, nous a apporté des journaux de Texas jusqu'au 10 courant, [illegible]

Il ne règne en ce moment aucune maladie à Indianola.

LES MOHICANS DE PARIS.—Tous les abonnements nouveaux, faits dans le courant du présent mois, recevront gratuitement, et à titre de prime, les QUATRE PREMIERS VOLUMES des MOHICANS DE PARIS, déjà publiés.

LOUISIANE.

Le *Journal de la Côte* annonce que Donaldsonville continue à jouir de la plus parfaite salubrité. Nous lisons dans ce journal:

Dernièrement, M. Lafargue, propriétaire d'un petit magasin à Chewetteville, dans la paroisse Ascension, a failli être victime d'un guet-à-pens. Deux nègres se présentent chez lui à huit heures du soir, pour acheter quelques articles. M. L. était occupé à chercher sur une étagère les articles demandés, lorsque la lumière de la chandelle projetta à côté de lui la silhouette d'un des nègres nommé Frank, ayant un énorme bâton levé sur lui; au moment où il se retourne stupéfait, l'autre nègre éteint la chandelle. M. L. crie et les nègres ayant manqué leur coup prennent la fuite. Ces derniers ont été arrêtés et mis aux fers. Le nègre Frank est reconnu pour un mauvais sujet; il a déjà plusieurs fois tenté de voler chez M. Florian, près de Napoléonville.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT EN LOUISIANE.(*)

IX.

Ecole supérieure des Sciences.

Les jeunes gens qui se destinent à la carrière industrielle, ingénieurs, mécaniciens, architectes, arpenteurs, etc., et qui n'entrent pas de suite en apprentissage, auront à suivre, pour faire leur éducation, une route un peu plus compliquée. Ils devront passer une année à l'école supérieure des sciences exactes, et une seconde année à l'école supérieure industrielle, sises toutes deux au centre de l'Université. Parlons d'abord de l'école supérieure des sciences exactes.

Ainsi que son titre l'indique, elle a pour objet l'étude des sciences physiques et mathématiques, soit élémentaires, soit transcendantes. La seule condition d'admission est la présentation du brevet de capacité. Le programme des études de la première année est le suivant: Géométrie élémentaire; Algèbre jusqu'au binôme de Newton inclusivement; Physique générale; Chimie générale; Mécanique théorique; Dessin linéaire et de machines. A la fin de cette première année, un examen élimine rigoureusement les candidats incapables; parmi ceux qui obtiennent le diplôme, il se fait un partage, les uns passent à l'école pratique industrielle; d'autres, qui désirent approfondir la science, entreprennent le cours de seconde année. Ce cours comprend l'Algèbre supérieure; l'Analyse à trois dimensions; la Géométrie descriptive; les éléments du calcul différentiel et intégral; la Physique et la Mécanique analytiques; l'Astronomie; l'Analyse chimique. Les études sont closes par un examen qui confère aux candidats capables le diplôme de gradué ès-sciences.

Ecole supérieure d'Industrie.

L'école supérieure d'industrie ne reçoit d'applicants que ceux qui peuvent exhiber un diplôme de première année de l'école théorique. Pendant la première année que dure l'enseignement, les élèves ne sont obligés que de suivre le cours relatif à la spécialité qu'ils comptent embrasser; le reste de leur temps est occupé soit dans les salles d'études à des projets, travaux et exercices se rattachant à cette spécialité, soit à des visites dans les ateliers et à des rapports exigés sur les établissements qu'ils auront visités. Le mécanicien, par exemple, après avoir suivi le cours de construction de machines, devra visiter quelque fonderie et en rapporter le croquis des pièces décrites dans la journée; il devra en outre en dessiner l'épure et en faire le lavis ombré. L'ingénieur, à la sortie du cours de constructions publiques, devra visiter quelque chemin de fer ou quelque bateau, en rapporter le croquis coté pour l'ensemble ou pour un détail et le reproduire dans un dessin exact; ou il devra rédiger quelque mémoire sur une industrie communément décrite par le professeur. L'entrepreneur étudiera dans les collections de l'Ecole et sur les plâtres, plus que sur la réalité trop rare dans ce pays, les formes typiques, les détails architectoniques, l'art de la composition; il fera des plans, des épures de charpente, rédigera des devis des bâtiments composés par lui. On comprend du reste, sans y insister davantage, le caractère à la fois théorique et pratique de cette institution. Les divers cours qu'elle embrasse sont: Arpentage et levée des plans; Cours de construction des machines; Cours de constructions civiles; Cours de grands travaux publics; Cours de sciences chimiques et de technologie. Les élèves qui sortiront de l'Ecole, après avoir satisfait à l'examen de clôture, recevront le diplôme d'ingénieurs civils.

Ecole supérieure des Belles-Lettres.

Parmi les jeunes gens qui peuvent consacrer, à la sortie de l'Ecole secondaire, quelques années de plus à leur éducation, il en est qui se trouvent portés vers une instruction littéraire. A ceux-là est ouverte l'Ecole supérieure des belles-lettres. Cette école, située à l'Université, correspond par la nature de son enseignement aux collèges et aux classes élevées des académies. Le cours des études y est de deux ans et, de même que dans tout notre plan, on ne passe de la première à la deuxième année qu'après un examen constatant rigoureusement la capacité. Les examens des Ecoles supérieures, disons-le en passant, sont d'autant plus consciencieux et sévères que cette éducation supplémentaire n'est pas indispensable aux jeunes gens et que sa gratuité impose à ceux qui en profitent l'obligation expresse de se rendre dignes de cette munificence de l'Etat. La première année du programme de l'Ecole des Belles-lettres renferme un cours de latin, de littérature et de rhétorique anglaises; d'histoire générale et des exercices de composition et de récitation. La deuxième année renferme un cours de latin, les éléments de la langue grecque, un cours de littérature et de rhétorique françaises, un cours de philosophie et, comme pendant la première année, des morceaux écrits ou appris dans les deux langues. L'examen satisfaisant à la sortie de l'Ecole donne droit au diplôme de gradué ès-lettres.

Ecole supérieure des Beaux-Arts pour les deux sexes.

Pour achever la revue de ces Ecoles supérieures spéciales que nous avons groupées au sommet de l'enseignement public du pays, il nous reste à parler de l'Ecole des beaux-arts. C'est avec une grande hésitation que nous abordons cette question délicate: jusqu'à quel point l'éducation publique gratuite peut-elle être étendue à des études qu'on est habitué à regarder comme accessoires ou comme le partage exclusif des classes aisées. Toutefois, nous nous sommes laissé entraîner par notre grand principe d'égalité et il nous a semblé que, si quelque enfant pauvre montrait une de ces vocations incontestables et irrésistibles qui promettent un véritable et grand artiste, notre bienfaisante et sage Société ne devait pas briser cet avenir, décourager cette aspiration et se priver elle-même d'une gloire et d'une jouissance. Mais les difficultés que présente une pareille création sont énormes. On peut décréter sur le papier l'établissement d'une Ecole des beaux-arts; pour la fonder de fait et avec toute son utilité, il faudrait trois conditions qui ne s'improvisent pas, des hommes, des modèles et le goût public. Ainsi il faut de grands artistes vivants pour en former d'autres par leurs préceptes et leur exemple; il est nécessaire en outre que le jeune homme soit entouré de tous les chefs-d'œuvre de son art et puisse se familiariser avec eux. Il est enfin indispensable que l'intérêt général soit acquis à une pareille institution; que l'opinion publique la soutienne et s'en inquiète; que les jeunes artistes ne se sentent pas isolés dans un milieu indifférent, mais qu'ils soient réchauffés par la sympathie, éclairés par des jugements impartiaux, excités par des encouragements. De plus, il est certaines branches de l'art, la musique, par exemple, qui exigent un travail mécanique déjà acquis et fort avancé, pour que les leçons d'un grand maître puissent être profitables, ou dont la culture prise à son début dépasserait de beaucoup le temps qui peut être accordé au séjour de l'Ecole. Qu'un enfant par exemple se trouve à l'âge de quatorze ans du goût pour un instrument tel que le piano ou le violon, il lui faudrait de cinq à six ans pour n'être encore qu'un artiste fort ordinaire, tandis que le cours de l'Ecole ne peut être que de deux ans. Le candidat devra donc apporter déjà un acquis assez considérable en fait de travail manuel et d'exercice de l'instrument avant d'être admis. Enfin le jeune artiste, musicien, peintre, sculpteur, à moins d'un génie supérieur, ne pourra se compléter que par des voyages lointains et dispendieux: l'Ecole des beaux-arts de la Nouvelle-Orléans ne peut pas lui donner le dernier mot de son talent. Toutes ces considérations sont autant d'obstacles que nous constatons, mais qui ne nous arrêteront pas. Il y a, dans les circonstances de production de la race mixte qui se prépare sur ce pays par la fusion de tant d'éléments humains, toutes les conditions d'une race admirablement douée pour les arts. La grâce et la légèreté créoles, la sensibilité profonde et réfléchie de l'Allemand, l'originalité puissante et la persévérance de l'Anglo-Saxon, la verve, la finesse et l'imagination de l'Irlandais, n'est-ce pas là une réunion vraiment unique des qualités propres à l'éducabilité artistique? Déjà la Nouvelle-Orléans, par le sentiment et le goût qu'elle montre dans ces questions, est considérée à juste titre comme la ville des arts dans l'Union; qu'elle justifie cette royauté par des efforts pour la consolider et pour l'étendre!

Les cours de l'Ecole des Beaux-Arts durent deux ans: ils embrassent: un cours de composition musicale et un cours d'harmonie,—des leçons particulières des principaux instruments,—des séances hebdomadaires de musique de chambre et de musique symphonique, lesquelles, pour les élèves du deuxième année, devront être publiques,—un cours de dessin d'ornement appliqué aux arts,—un cours d'architecture,—un atelier de peinture,—un atelier de gravure,—un atelier de sculpture.—[illegible]

[illegible]

Ils ne désiraient [illegible]

(*) Voir les articles précédents, voir l'Abeille du [illegible]

[illegible] à avoir une séparation complète des deux Ecoles dans le même établissement, et comme il serait trop dispendieux de doubler le personnel des professeurs, nous alternons les leçons entre les deux sexes, le jour qui n'est pas donné à la leçon étant consacré à l'étude dans les ateliers, conformément à un règlement précis et sous la surveillance de prévôts d'ateliers, nommés par les élèves eux-mêmes.

Ecoles supérieures des Filles.

La nécessité de parcourir le cercle de toutes les Ecoles supérieures qui composent notre Université, (du moins celles de la ville, car nous aborderons bientôt celles de la campagne), nous a forcé de passer sous silence les Ecoles supérieures des filles, qui, d'après les règlements actuels, sont au nombre de quatre. Il est temps de nous en occuper. Nous ne concevons nullement ces Ecoles sur le plan qui les régit maintenant et si nous ne voyions rien de mieux à faire, nous proposerions tout simplement leur suppression. Pour les filles, bien plus encore que pour les garçons, nous regardons l'éducation élémentaire comme suffisant aux nécessités de la vie tant qu'on ne cherche pas à entrer dans la spécialité: on doit se rappeler que nous avons haussé le niveau des études dans les Ecoles secondaires et on conviendra qu'une jeune fille peut parfaitement se contenter de l'instruction qui suffit aux garçons pour obtenir le brevet de capacité. Mais quant à ces exhibitions annuelles de nos High-Schools de demoiselles, où nous voyons des jeunes personnes venir résoudre au tableau des équations cubiques, démontrer des théorèmes de géométrie, réciter la physique, la chimie et l'astronomie réduites en questions, nous ne sommes nullement en extase devant ces résultats: nous admirons le travail des maîtresses et des élèves, mais nous en déplorons l'emploi et nous en nions complètement l'utilité. Si, pour faire succéder le remède à la critique, nous nous reportons à nos principes, nous nous rappellerons qu'en dehors de l'enseignement élémentaire, il n'y a plus que des écoles spéciales. Nous avons déjà vu un certain nombre de jeunes personnes s'acheminer vers l'Ecole des Beaux-Arts. Mais, à part cette minorité, quelle est, pour la presque totalité des jeunes filles, la spécialité à laquelle les destinent à la fois la nature et l'état social? Evidemment celle de bonnes épouses et de mères de famille. Tout ce qui peut développer chez elles ces qualités essentielles doit donc être le seul but de l'éducation supplémentaire qu'elles ont à recevoir dans leurs Ecoles supérieures. Une fois ce programme posé, lequel est simple et court, comment y satisferons-nous?

Nous enseignerons d'abord à nos jeunes élèves l'économie domestique, cette science usuelle et familière qui a pour objet les devoirs et les travaux d'une maîtresse de maison, la tenue de la maison, la direction des domestiques, le soin du linge, les provisions du ménage, enfin les préceptes de l'éducation physique et morale des enfants. Nous y joindrons un cours de physiologie humaine et d'hygiène, avec quelques notions médicales indispensables à une mère de famille. Nous leur développerons aussi les principes de la législation applicables à la position de la femme et des enfants, afin de leur donner des idées claires sur les intérêts de celle-ci et sur ceux des enfants, soit dans l'état de mariage, soit dans celui de veuvage. Nous n'oublierons pas quelques principes de comptabilité qui permettent à la femme soit de se rendre utile à son mari dans le commerce, soit de trouver une ressource et une occupation dans un cas de nécessité. Enfin nous compléterons ces notions par des travaux d'aiguille et d'office. Cet enseignement durera en tout une année. Les produits de l'atelier de confection du linge seront destinés aux asiles d'orphelins, afin d'exciter l'ardeur des élèves par l'utilité de leurs travaux et le sentiment de la charité. Telle est notre manière de comprendre l'éducation complémentaire dans les écoles supérieures des jeunes personnes. Nous savons que nous heurterons par cet exposé de nos idées beaucoup d'amours propres que les succès d'école et les exhibitions publiques exaltent périodiquement. Mais c'est précisément cette surexcitation de l'amour-propre et cette mise en dehors que nous blâmons comme une tendance déplorable, ainsi que nous le dirons avec plus de détail, en nous occupant des institutions de demoiselles. E. L.

FEUILLETON.

LES MOHICANS DE PARIS,

PAR ALEXANDRE DUMAS.

CHAPITRE VI.

Où chacun commence à voir clair, non-seulement dans son propre cœur, mais encore dans celui de l'autre.

A partir de ce jour, les relations des deux jeunes gens, de simples et familières qu'elles étaient, devinrent froides et compassées.

Carmélite comprit qu'elle en avait trop dit à Colomban.

Colomban avait peur d'avoir mal entendu.

Il croyait toujours au retour de Camille; il se tenait sur la réserve avec Carmélite; il fuyait toutes les occasions de ramener la conversation sur le terrain glissant où la jeune fille avait presque laissé tomber un aveu.

Cette idée, qu'il aimait de plus en plus Carmélite, que chaque jour augmentait sa passion, épouvantait Colomban.

Qu'eût-ce donc été s'il eût eu cette certitude, que Carmélite l'aimait!

Il eût à l'instant même quitté Paris, et fût retourné en Bretagne.

En attendant, les jours, les semaines, les mois s'écoulaient, et le consentement du père de Camille n'arrivait pas; on recevait toujours des lettres du créole, lettres où se peignait la plus vive, la plus ardente passion, [illegible]

Un matin, on reçut une lettre de son frère.

Camille était tombé dangereusement malade.

Carmélite accueillit cette nouvelle avec presque autant d'indifférence que les autres.

La maladie dura trois mois.

Nous savons tous ce que c'est que les émotions de la convalescence, après que la maladie de sa main fiévreuse et décharnée nous a montré entr'ouvertes les portes du tombeau.

Les premières paroles [illegible] les premiers cris de joie sont des hymnes de reconnaissance au Dieu sauveur, à la famille, aux amis, à ceux qu'on aime, et même à ceux qu'on a aimés; les mauvais sentiments sont éteints, les bons ont grandi; on dirait que la fièvre, en emportant tous les miasmes putrides de l'organisation, a en même temps [illegible] toutes les plantes parasites de l'âme: le cœur devient une terre vierge et féconde qui se couvre de fleurs nouvelles, et qui n'exhale plus que des parfums. Une grande maladie est une sorte de station entre la vie et la mort, une occasion de repos sur la route; [illegible] entièrement dégagée de la matière, plane librement au-dessus des passions humaines, comme ces roses-croix qui habitaient le sommet des montagnes pour s'entretenir plus directement avec l'esprit de Dieu.

La chambre du convalescent est un cloître dans lequel s'est opérée la métamorphose du vieil Eson: l'ancien homme a disparu; le nouveau s'y recueille et y médite; les méchans y deviennent bons, les bons y deviennent meilleurs.

Le convalescent qui revient à la vie ressemble à l'enfant qui naît au jour: tout est autour de lui gaîté, lumière, fraîcheur, enchantement; il tend les deux bras à tout homme qu'il voit, comme à un ancien ami; sa tendresse, longtemps contenue, a la fougue et la limpidité du torrent qui rompt sa digue, et nul barrage ne saurait l'arrêter.

De sorte que, devant cette magnifique et rapide effusion, les parens, les amis, les simples spectateurs même se retiennent, de peur de l'entraver, et sont disposés à tout promettre, quittes plus tard à ne rien tenir!

Quel est alors le cœur paternel qui peut refuser à l'enfant le hochet qu'il désire, et vers lequel il tend les bras en pleurant.

Ce fut ainsi que Camille reçut de son père et du reste de sa famille, au moment où il entrait en convalescence, la promesse que rien ne s'opposerait plus désormais à son mariage avec Carmélite; et ce fut le thème qu'il paraphrasa dans la lettre qu'il écrivit à ses amis, sous l'empire de cette convalescence encore fiévreuse. Sa lettre, empruntant une ardeur nouvelle à l'exaltation du moment, était un chef-d'œuvre d'amoureuse passion, et le bon Colomban la présenta à Carmélite en disant, les yeux pleins de larmes:

—Vous voyez, Carmélite, que je ne m'étais pas trompé!

Mais, pour Carmélite, il n'en fut pas de même; elle dégagea tous les termes passionnés de la lettre des entraînemens excités par la fièvre, et elle refusa à voir autre chose dans cette épître que ce spectre solaire aux vives couleurs, fils éphémère de l'orage, et qui disparaît avec lui. D'ailleurs, il ne s'agissait plus de connaître au juste le degré d'amour que Camille pouvait avoir pour elle; dût-il retomber dans cette longue fièvre d'où il sortait, Carmélite n'eût pas fait un pas pour le sauver; elle n'eût peut-être pas eu le sang froid du bourreau, mais elle eut le courage du juge, et, en elle-même, elle prononça irrévocablement sa sentence.

La plus grande joie de la jeune fille eût été de ne plus recevoir de lettres du créole, de ne plus entendre parler de lui, d'oublier jusqu'à son nom.

Elle aimait Colomban de toute la puissance de son cœur, de toute la force de ses regrets, de toute la grandeur de ses remords. Lorsqu'elle le vit si triste à la fois et si fier de la loyauté de son ami, elle éprouva un désir presque irrésistible de se jeter au cou de Colomban, et de lui avouer son amour; mais le front sévère du jeune homme l'arrêta et la força de rentrer en elle-même.

Cet amour, qui l'envahissait chaque jour davantage, ce n'était plus de l'amour; c'était mieux que cela: c'était de l'adoration qu'inspire un être supérieur, presque divin.

Si, quand elle le regardait à la dérobée, et le dévorait des yeux, Colomban eût surpris un de ses regards, quelque simple et quelque modeste que fût le Breton, ce regard lui eût tout appris!

Et, cependant, cette contrainte qu'ils éprouvaient l'un vis-à-vis de l'autre avait pour tous deux des moments d'ineffable douceur.

Lorsque Colomban lisait,—presque toujours quelque ode d'Hugo, quelque poésie de Lamartine,—Carmélite, qui le regardait et l'écoutait lire, se penchait, s'allongeait, se couchait peu à peu sur le canapé, enivrant le jeune homme des yeux, et semblable à une jeune lionne prête à s'élancer d'un bond sur le lion fauve, objet de ses puissants amours.

Lorsque Carmélite chantait soit la *Prière* [illegible], soit la *Fièvre brûlante* de Grétry, Colomban cessait de respirer; il écoutait comme en extase, et regardait, pour ainsi dire, monter chacune des notes harmonieuses, pareilles à des oiseaux qui, éclos sur la terre, s'épanouissent et s'élancent dans le ciel. Lui, pauvre amant timide et respectueux, [illegible] la femme, et il eût donné sa vie [illegible] pour baiser les lèvres de Carmélite, [illegible] pour capter le souffle divin, l'haleine céleste qui s'en échappait.

Ils se disaient bonsoir à minuit ou une heure du matin: Colomban regagnait alors son pavillon; derrière lui, Carmélite fermait ou faisait semblant de fermer sa porte; puis, à peine le bruit des pas s'était-il perdu aux dernières marches de l'escalier, qu'elle la rouvrait, courait à la fenêtre du corridor, regardait le jeune homme traverser le jardin, et, les yeux fixés sur la lumière qui transparaissait à travers les vitres du pavillon voilé, [illegible] lorsque cette lumière était éteinte.

Quelquefois même cette ardeur fiévreuse l'entraînait plus loin. Par les belles nuits d'été où les étoiles semées éclairent la terre, où la pâleur permettait de distinguer les ténèbres, elle descendait sur la pointe du pied, entrait craintive dans le jardin, gagnait quelque massif où elle faisait une halte un instant; puis, comme les fées, comme ces ondines dont l'ombre s'échappe du tombeau pour venir errer autour de la demeure de l'homme qu'elles ont aimé pendant leur vie, blanche et plaintive, Carmélite tournait autour du pavillon de Colomban.

Quelquefois aussi, mû par un sentiment pareil, le jeune homme ouvrait sa porte, sortait, aspirant l'air à pleine poitrine, et allait s'asseoir sur ce banc de gazon où il s'était assis, attendant Camille, le jour où il était revenu de la Bretagne. Là, il demeurait immobile, les yeux fixés sur la fenêtre du corridor, par laquelle il lui semblait sans doute que son regard plongerait jusque dans la chambre de Carmélite.

Alors, Carmélite s'approchait doucement, lentement, d'arbre en arbre, retenant son haleine; elle regardait avec des yeux de flamme à travers l'obscurité, et ne se retirait que lorsqu'il rentrait lui-même, ignorant que, pareil à un feu follet, l'âme de celle qu'il aimait tant, avait pendant une heure, voltigé autour de lui.

Une nuit d'hiver que la terre était couverte d'un blanc tapis de neige, et que, n'ayant osé sortir, de peur de laisser la trace de ses pas sur la nappe blanche et ouatée, Carmélite se tenait debout à la fenêtre du corridor, les yeux fixés sur la lumière de la lampe de Colomban, ne s'inquiétant ni du froid ni du chaud,—car le feu n'eût pas réchauffé ses mains, car la neige n'eût pas rafraîchi son front—une nuit d'hiver donc, elle vit la porte du Breton s'ouvrir, et celui-ci, sortant sur la pointe du pied, comme elle faisait si souvent elle-même, se diriger du côté de la maison, où il disparut.

Le premier mouvement de Carmélite fut de fuir dans sa chambre.

Mais la curiosité l'emporta—d'ailleurs, en rentrant et refermant la porte, elle eût elle-même trahi sa présence.

Elle s'enveloppa dans le rideau de la fenêtre, et attendit.

Le craquement des marches annonça que Colomban montait l'escalier, et, au bout de quelques secondes, en effet, son ombre apparut au haut des degrés, et s'avança lentement dans le corridor.

Le jeune homme s'appuyait au mur opposé à celui de la chambre de Carmélite, et semblait trembler d'être entendu.

Arrivé à la porte de Carmélite, il s'arrêta, et, s'adossant à la muraille, il demeura, retenant son souffle, et dans l'attitude de la contemplation, comme s'il eût pu voir à travers cette porte fermée.

De temps en temps, sa main, posée sur son cœur se détachait de sa poitrine, et, s'appuyant à ses yeux, semblait essuyer des larmes.

Ce fut une révélation pour Carmélite. Que venait il chercher devant sa porte, sinon ce qu'elle allait si souvent chercher elle-même devant la sienne? Quelles larmes pouvait il verser, sinon les larmes brûlantes de l'amour, les larmes amères du regret?

Et, en effet, bientôt les pleurs silencieux de Colomban se changèrent en sanglots.

Carmélite mit ses deux mains sur sa bouche pour empêcher son souffle même de passer, car elle sentit que le cri: Je t'aime! je t'aime! allait s'échapper de ses lèvres.

Mais en même temps, elle se répétait à elle-même, tout bas [illegible], d'une voix aussi pressée que les battements de son cœur: «Dieu béni! il m'aime! il m'aime!»

Oh! quelle folle envie avait la jeune fille d'aller se jeter à son cou, et de l'embrasser furieusement! mais la grave figure du Breton lui apparut tout à coup en pensée, et sa volonté arrêta son désir, comme sa main avait fermé sa bouche.

En effet, Colomban pouvait bien confier à la nuit mystérieuse ses tristesses, ses regrets, son amour; il pouvait bien se plaindre à la solitude, qu'il croyait muette et aveugle, de la rigueur du devoir qu'il accomplissait; mais, de là à fouler aux pieds ce devoir, et à confesser tout haut ce secret que ses larmes trahissaient tout bas, il y avait un abîme infranchissable!

Carmélite résolut donc de s'avouer intérieurement cette joie inattendue, ineffable, infinie, mais sans en rien laisser voir au dehors.

Colomban resta ainsi une heure à peu près; puis il s'agenouilla, et, baisant le seuil de la porte, se releva avec un soupir, et s'éloigna lentement.

Carmélite le suivit des yeux jusqu'à ce qu'il fût rentré dans le pavillon, et alors seulement, tombant à genoux, ce qu'elle avait murmuré tout bas, elle put le crier tout haut:

—Dieu béni! il m'aime! il m'aime! il m'aime!...

(*A continuer.*)

AVIS—Je suis nominativement accusé dans quelques journaux d'avoir abusé de confiance [illegible]
W. F. BROWN. [illegible]

Les bons AMERS DE STABLER [illegible]
H. STABLER & Co., propriétaires, Pharmaciens en gros, à Baltimore.
A vendre à la Nlle Orléans par J. WRIGHT & Co., No 151, rue de Chartres [illegible] 13 sept—12

LES MEDECINES GRAEFENBERG
LES MEDECINES GRAEFENBERG
LES MEDECINES GRAEFENBERG
LES MEDECINES GRAEFENBERG.
LES MEDECINES GRAEFENBERG sont recommandées partout comme les meilleures que puissent employer les familles. [illegible]
J. WRIGHT & Co., 151, rue de Chartres.
Chez lequel on trouvera en tout temps un assortiment complet de ces remèdes. 25 jan—1an

Maladies bilieuses.
L'HYDROPIPER DU DR GEORGEGAN,
[illegible]
LES ENFANS FAIBLES ET DELICATS.
[illegible]
Raymond & Patten, No 74, rue [illegible], Louisville, Ky., Agents pour la vente en gros.
A vendre à la Nouvelle-Orléans, par les agens, JARVIS & WOODMAN, coin Magasin et Commune, et J. WRIGHT & Co No 151, rue de Chartres. 11 juil—

AVIS.
F. P. DUCONGÉ
A l'honneur d'annoncer qu'il vient de reprendre son ancien local
No 29, rue de Chartres,
Entre les rues Bienville et Douane.
Il reçoit dans ce moment et il offre à vendre à des prix raisonnables, un assortiment considérable et
ENTIEREMENT NOUVEAU
de Drogues, de Médicaments simples et composés, le Produits chimiques Français, anglais et américains, de Parfumeries fines, d'Instruments de Chirurgie, Bandages, etc. [illegible]
Nlle Orléans, 3 septembre 1854. 1m

[illegible]

Demande de Servantes.
ON demande trois servantes blanches, capables de faire un peu la cuisine et de blanchir.
Aussi: à acheter une négresse d'environ 30 ans, avec deux enfants.
S'adresser à A. D. DORIOCOURT,
13 sep—3f 57, rue St-Pierre.

MARCHANDISES NOUVELLES, D'AUTOMNE ET D'HIVER.
LE consigné a l'honneur d'annoncer aux familles qu'il reçoit en ce moment, par les navires Wurtemberg, du Havre, Cahawba, Philadelphia et Star of the South, venant de New-York, un assortiment complet de marchandises nouvelles, convenables pour la saison, se composant en partie des articles suivants:
Mérinos anglais, toutes couleurs, à 25 cts la yarde.
do do noir.
do français, toutes couleurs à 61 1/2 la yarde.
do do noir.
Tartans écossais, couleur, noir et demi-deuil.
Drap sultane, toutes couleurs pour manteaux de dames.
Indiennes françaises, nouveaux dessins à 25 cts.
do de haute nouveauté, Gros, Odier, Roman & Co.
Do anglaises et américaines, couleur et noir.
Brillantines imprimées.
Châles tartan, français, longs et carrés, couleur, noir et demi deuil.
Mousselines de laine, dessins riches et nouveaux.
Do de petits dessins, pour enfants.
Cols et manches en jaconet.
Do do en mousseline, garnies de valenciennes.
Mouchoirs batiste brodés, riches.
Bandes brodées, en jaconet et en mousseline.
Damas laine et soie pour rideaux, &c. &c.
Aussi—Un assortiment d'articles pour habitations tels que couvertures blanches et grises, de Granier, Lowell, Kersey, chapeaux, chaussures et bonnets de laine, &c. &c. Toujours en mains, pantalons et gilets de tricots et de cotonnade du pays, chemises de flanelle et de coton à raies, robes et chemises pour négresses, &c. &.
P. A. GEBHARD,
No 118 Avenue Touro,
13 sep Autrefois rue de Canal.

80, Rue de Chartres, 80.
F. RIMAILHO & Cie,
IMPORTEURS
DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES,
VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages un assortiment complet de
LAINAGES,
BONNETERIE,
MERCERIE,
BOUTONS,
BRETELLES,
PEIGNES,
PORTE-MONNAIES,
RUBANS,
DENTELLES,
PARFUMERIES,
JOUETS D'ENFANTS,
ARTICLES DE FANTAISIE,
&c. &c. 12 sep—1 m

MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER.
GIQUEL & JAMISON,
18, rue de Chartres,
ONT l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général, qu'ils reçoivent en ce moment par le navire Wurtemberg du Havre, et par les steamers Cahawba, Philadelphia, et Star of the South, de New York, un assortiment magnifique de marchandises de saison se composant en partie comme suit, et qu'ils offrent à vendre à des prix très réduits:
Indiennes françaises, anglaises et américaines,
Brillantines imprimées,
Mousseline de laine, petits et grands dessins,
Do do couleurs unies,
Mérinos et cachemires, toutes couleurs,
Popeline anglaise,
Lasting imprimé,
Drap de dames,
Casimire unie et à petits dessins, pour enfants,
Do Beaverteen et à grands do, pour hommes,
Flanelle de toutes couleurs, et à tous les prix,
Indiennes à meubles,
Toile à draps et à chemises,
Damassé anglais et écossais, œil de perdrix, Huckaback, toiles de Paris, batiste et toile.
Nous tenons aussi un assortiment général de marchandises pour habitations, telles que:
Couvertures Granier, Kersey, Lowells, denims, étoffes rayées et à carreaux pour chemises et pantalons, et une foule d'articles trop longs à mentionner.
Venez examiner. GIQUEL & JAMISON.
12 sept 18, Chartres

NAVIRE WURTEMBERG, DU HAVRE.
Arrivé à la Pharmacie Allemande,
40, rue Condé,
21 colis marchandises pour pharmacies savoir:
2 tonneaux fleurs de camomille allemande
2 tonneaux fleurs, tisanes et racines diverses;
2 caisses tubes de verre, assortis;
3 do médicaments patentés divers;
4 do boîtes en carton, dont une partie pour confiseurs;
2 caisses parfumeries, dont 145 douzaines eau de Cologne véritable;
2 tonneaux bleu préparé pour laver,
1 tonn d'articles renfermés en boîtes de ferblanc; [illegible]
Avis aux teinturiers.
[illegible]
AD. SCHWAB, 40, rue Condé.

BIERE D'ECOSSE, de la marque réputée de Tennant, en quarts et pintes, [illegible] J. Y. DE FOANA, 47, rue Bienville.

[illegible] champagne [illegible] B. TALAMON 161 rue Royale.

VINS de Bergasse, Huile d'olive, [illegible] B. TALAMON 161 rue Royale.

PRUNES [illegible] B. TALAMON 161 rue Royale.

DIVERS en magasin [illegible] B. TALAMON 161 rue Royale.

AVIS.
UNE famille américaine désire trouver une jeune femme française qui se chargerait des enfants. [illegible] S'adresser rue Commune, No 93, de huit heures à dix heures. 11 sep

A vendre pour la ville seulement.
UNE jeune négresse créole, âgée de 17 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, [illegible] S'adresser au No 66 rue de la Douane. 11 sept

DIVERS—A vendre par B. VALLS, No 72, rue des Magasins,
26 barils vin de sherry,
4 demi-pipes vin d'Oporto,
100 pierres à filtrer,
200 sacs amandes à coque douce,
100 demi-jeannes amandes douces sans coque,
36 barils noir animal,
10 pipes genièvre de la Hollande,
31 balles bouchons,
45 mille paquets cigarettes,
17 sacs piments,
2,000,000 cigares de la Havane,
4 caisses vanille. 11 sept

VINS en barriques et en caisses—300 barriques bon vin rouge ordinaire,
65 barriques vin rouge pour familles,
325 caisses vin rouge St-Julien Médoc,
A vendre par PAUL JUGE FILS & Co,
11 sep 27 rue St-Louis

BOUCHONS ET BOUTEILLES—40 balles bouchons pour demi-jeannes, bières, huiles, sirop, eaux minérales, vin rouge et champagne,
35 grosses bouteilles [illegible] à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St-Louis

DIVERS—30 caisses vermouth, [illegible] PAUL JUGE FILS & Co. 27 rue St-Louis

MADERE—[illegible] PAUL JUGE FILS & Co. 27 rue St-Louis

SUCRE de la Havane—[illegible] MORENO FRERES, 34, rue Vieille Levée

TABAC en feuilles de la Havane—[illegible] MORENO FRERES, 34, Vieille Levée

CIGARETTES—[illegible] MORENO FRERES, 34, Vieille Levée

PAPIER pour cigarettes—[illegible] MORENO FRERES, 34, Vieille Levée

CIGARES de la Havane—[illegible] MORENO FRERES, 34, Vieille Levée

TABAC [illegible] MORENO FRERES, 34, Vieille Levée

EN MAGASIN—[illegible] L. LAMBERT, [illegible]

GUANO.
Réduction considérable dans les prix.
[illegible]
CASTILLO & MARSPE.

[illegible]

SENAT DE L'ETAT.
JULES LAVERGNE est candidat pour le Sénat de l'Etat, en remplacement de l'hon. J. A. Breaud, démissionnaire. 13 sept

Au public de distinction de la Nouvelle Orléans.
DES rapports calomnieux et injurieux, dirigés contre ma personne, ayant été circulés, je les dénonce entièrement, formellement et publiquement. Ils sont de nature, peut-être, à porter une atteinte mortelle et irréparable à mon caractère moral et à mon existence sociale. Je prie instamment ces personnes impitoyables qui se font un jeu de ma situation, de s'occuper plutôt de leurs ménages et de leurs enfants, que de déchirer leurs langues de vipère contre un paisible et malheureux célibataire qui languit depuis plus de dix-sept années dans cette fortunée métropole du Sud.
EMILE PIGEON.
Nouvelle-Orléans, ce 11 septembre 1854.

ACADEMIE DE JEFFERSON.
53 rue Bourbon.
M. LORD a l'honneur d'annoncer aux parents et au public que la réouverture de son Académie aura lieu lundi 18 septembre. [illegible] 9 sept—7

INSTITUTION BOURSIER,
148, rue St-Louis, entre Dauphine et Bourgogne.
ON demande une sous-maîtresse américaine, comprenant et parlant un peu le français; elle devra demeurer dans l'établissement. 9 sept

A LOUER.
Une maison en briques à deux étages, située dans la rue des Ames, entre Remparts et St Claude, en face de la place Jackson. La maison a quatre chambres et deux aux mansardes. Les clés seront livrées immédiatement.
9 sept 6f S'adresser à Pre DEVERGES.

A LOUER.
Le magasin en briques à trois étages, situé dans la rue de la Vieille-Levée, No 29, maintenant occupé par M. Bernard Turpin, connaisseur. Les clés seront livrées le 1er octobre prochain.
H. DE GOER & RIFFLARD,
6 sep—15 rue de la Douane No 26

COLLEGE DE LA LOUISIANE.
Président: LOUIS DUFAU.
LE Collège de la Louisiane, situé maintenant dans la paroisse St Jacques et occupant les grandes et magnifiques bâtisses de l'ancien Collège Jefferson, a obtenu un succès qui a dépassé toutes les prévisions. [illegible]

AVIS.
M. E. OVERTON est notre seul AGENT autorisé.
Nouvelle Orléans, 16 août 1854.
16 août—30 LYMAN, SCOTT & Co.

DEMANDE d'un commis vendeur parlant anglais et français. S'adresser à J. R. Robert & Co. [illegible] J. R. ROBERT & Co.

NOURRICE.
ON trouverait une bonne NOURRICE en s'adressant au No 289, rue du Bayou. 12 sep—4

DEMANDE—Un jeune homme désire trouver la pension et le logement dans une famille française [illegible]

SARDINES NOUVELLES—5,000 quarts de boîtes sardines à l'huile de la pêche de ce printemps, [illegible] Th BAILLY BLANCHARD & Co. 27, Vieille Levée

CHAMPAGNE—[illegible] Th BAILLY BLANCHARD & Co. 27, Vieille Levée

EN débarquement du Daniel, de Bordeaux, [illegible] J. LAVATA, 11 Jefferson, 12 Toulouse

[illegible] X. LAMBERT.

EN gros—[illegible] LANATA, GANDOLFO & Co, 9 et 10, Jefferson

CIGARES de la Havane—[illegible] B. VALLS 72 rue des Magasins

SARDINES à l'huile—[illegible] DUSTZE & IKEN, Esq. Royale et Conti

CERISES à l'eau de vie—[illegible] DUSTZE & IKEN

FRUITS au jus—[illegible] DUSTZE & IKEN

LIQUEURS extra fines—[illegible] DUSTZE & IKEN, Esq. Royale et Conti

O. TALAMON & Co. ont transféré leur magasin au No 4 rue des Magasins, entre Canal et Common. 5 sept—1m

ARNETTE ET KIRSCH—[illegible] A. COUTIN, 13, rue Bienville

VIN [illegible] A. COUTIN

VIEUX PORTO—[illegible] A. COUTIN, 13, rue Bienville

EN débarquement du navire Wurtemberg, venant du Havre—[illegible] fromage de Gruyère. J M CURIEN, 93 rue Toulouse

CHAMPIGNONS: Champignons—En débarquement [illegible] HENRY VALETON, 20, St-Louis

EN débarquement du navire Daniel de Bordeaux: [illegible] HENRY VALETON, 20, St-Louis

A LOUER—Une bonne maison à deux étages, [illegible] X. LAMBERT.

AVIS est donné que GEORGE ARMSTRONG, natif d'Irlande, est mort à la Nouvelle-Orléans le 20 septembre 1853 [illegible] DOUGLAS M. COLLINS, Curateur de la succession de George Armstrong.

CHANGE—Traites sur Bordeaux ou Paris, à 60 jours de vue, à vendre par R. CAHUZAC et Co. 50 Vieille Levée.

EN débarquement du navire Wurtemberg, venant du Havre—[illegible] J. B. FREAU & CO, 31, 33, rue Gravier

EN MAGASIN.
80 CAISSES fruits au jus de Toyasseau Jr. [illegible] 150 [illegible] Rue DE FUENTES & Co. 22, Vieille Levée.

PAPIER DE CANAL—[illegible] BERNARD TURPIN, 29, Vieille Levée

PAPIERS FRANÇAIS—[illegible] BERNARD TURPIN, 29, Vieille Levée

A VENDRE. [illegible] SANTIAGO CALLAHAN.

[illegible]

INSTITUTION DE S. BOYER.
Rue Conti No 146
RENTREE des classes, lundi 4 septembre. 29 aout

JEFFERSON ACADEMY,
53, rue Bourbon,
DIRIGÉE PAR G. J. LORD.
LA réouverture des classes de cette institution est est fixée à lundi 18 septembre; les élèves sont invités à la plus grande ponctualité. [illegible] 1 sep—1 m

TABLEAU
Historique, Politique et Pittoresque de la TURQUIE ET DE LA RUSSIE.
CET ouvrage est sans contredit, le plus curieux, le plus intéressant et le plus complet qui ait encore été publié sur la question qui occupe en ce moment tous les esprits. [illegible]
UN GRAND VOLUME in-8o
Avec une jolie reliure
PRIX $ 2 50.
EN VENTE:
Chez Ver. HEBERT et Co.,
9 sept 149 rue de Chartres

PAPIERS PEINTS!
DELCROIX,
108, Rue de Chartres, 108.
CETTE maison, qui s'est acquis une juste réputation pour la beauté et la richesse de ses PAPIERS PEINTS, vient de transporter son entrepôt au No 108, rue de Chartres, [illegible]
DELCROIX, 108, rue de Chartres.

INSTITUT ST LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Pension et externat dirigé par Mme C. Deron,
252, rue Rampart—156, rue Hôpital.
[illegible]

Mademoiselle d'Eté.
[illegible]

AVIS—[illegible] J. MAILLOT, E. COLARD.

M. J. MAILLOT annonce aux négociants et à ses amis [illegible] Nouvelle Orléans, 1er septembre 1854.

Avis de Société.
[illegible] J. B. BELLOCQ.

Changement de Domicile.
THOMAS PINEY & CO ont transporté leur magasin au No 22, rue Vieille-Levée [illegible]

[illegible] 20 août

MAGASIN DE TAPIS.
Rue de Chartres, No 21.
[illegible]

BRANDIES [illegible] THOMAS PINEY & Co. [illegible]

[illegible] O. VALETON & Co.

CORNICHONS de New York: [illegible] O. VALETON & Co

SARDINES—[illegible] O VALETON & Co.

FRAISES au jus—[illegible] O VALETON & Co

HUILE! HUILE!—[illegible] LANATA, GANDOLFO & Co 9 et 10, Jefferson

PORC—[illegible] P. COOK & Co, 40, rue Poydras

BŒUF—[illegible] P. COOK & Co, 40, rue Poydras

JAMBONS—[illegible] P. COOK & Co, 40, rue Poydras

GRAISSE—[illegible] P. COOK & Co, 40, rue Poydras

JAMBONS—[illegible] P. COOK & Co, 40, rue Poydras

EN débarquement du navire Denmark, venant de Bordeaux: [illegible] Pres DE FUENTES & Co.

London Porter and Ale.
EN débarquement du navire Niagara venant de Liverpool, [illegible] A vendre par FAURES & NORMAN, 33 et 35 rue Royale

ASPERGES.
[illegible] FAURES & NORMAN, 33 et 35 rue Royale

CONSERVES ALIMENTAIRES—[illegible] A vendre par FAURES & NORMAN. 33 et 35 rue Royale.

On demande.
[illegible]

A louer.
[illegible]

COLLEGE POYDRAS,
Fausse Rivière, Pointe-Coupée, Lne.
CE Collège est situé sur la Fausse Rivière, à six milles du Mississippi, [illegible] HITTELBROUR & THIRION.
Références:
Le Très Rév. l'Archevêque de la Nouvelle-Orléans.
Le Rév. Abbé Perché, Aumonier du Couvent des Dames Ursulines.
Le Rév. Abbé Mariscot.
HUBERT THIRION,
Prêtre Catholique, à la Pointe-Coupée.
16 août—3m

AVIS.
LES personnes ayant des réclamations à faire valoir contre le sloop SUN, appartenant à John Saunders, sont priées de les présenter à V. Demoruelle, [illegible]

Marchandises sèches anglaises.
IMPERIALES, indiennes, mousselines imprimées, [illegible]
O. B. GRAHAM, No 96, rue Gravier.

NOUVELLE DECOUVERTE:
Vaccination infaillible prophylactique (préservative) contre la fièvre jaune.
GUILLAUME HUMBOLDT, Dr en Médecine et Chirurgie des universités de Vienne, Berlin, Montpellier et Mexico, [illegible]
Dr HUMBOLDT, M. D.

MAGASIN DE QUINCAILLERIE A VENDRE.
[illegible] W. ARMSTRONG.

AVIS IMPORTANT.
LA HUITIEME MERVEILLE DU MONDE.
PREPARATION INDIENNE pour prévenir la chute, fortifier et activer la croissance des cheveux. [illegible]

CHARLES GUERINEAU & CO, rue Royale No 203, [illegible]

ORGUES DE SALON ET D'EGLISE.
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leur nombreuse clientèle et au public en général, qu'ils viennent de recevoir un assortiment considérable d'ORGUES EXPRESSIVES, pour salon et église. [illegible]
CHARLES GUERINEAU & Co.

TOUJOURS en mains et à vendre: la marque renommée de Pikes Magnolia Whiskey. QUEYROUZE & LANGSDORFF.

A vendre à très bon marché
DES installations et appareils complets pour un GYMNASE, [illegible] VICTOR, 16, rue St Charles.

ESPRIT NEUTRE—[illegible] MAILLOT & SON, 134, rue des Magasins.

MADERE & OPORTO—[illegible] MAILLOT & SON, 134, rue des Magasins.

VINS—[illegible] MAILLOT & SON, 134, rue des Magasins.

GALERIE DAGUERREOTYPE
No 1, rue du Canal, [illegible]
[illegible]

[illegible] DE VINS [illegible]
LONGWORTH & ZIMMERMAN,
[illegible]
CATAWBA ou vin blanc; [illegible] VOORHIES, GRIGGS & Co.

RECU de [illegible] Geo. GOTTSCHALK, courtier.

Certificats de primes.
[illegible] Geo. GOTTSCHALK, Courtier.

WHISKEY [illegible]

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] J. M. CARLLIBER.

EN débarquement du navire [illegible] BOYER FRERES & V. BEGUET & Co.

A ATTENDRE par les navires [illegible] BOYER FRERES & V. BEGUET & Co.

BANQUE D'EPARGNES DE LA LOUISIANE.
Au coin des rues Camp et Lafayette.
CETTE institution a été organisée en vertu d'une loi d'incorporation adoptée par la dernière législature de cet Etat et sera ouverte jeudi [illegible]
DIRECTEURS:
W. H. Garland, James M. Forgley,
Pat. Irwin, Jno Coleman,
Geo C. Lawrason, Dennis Cronan,
R L Robertson, Jno B Camden,
W B Bobb, James M. Reed.
Nlle Orléans, 2 aout 1854. W. H. GARLAND, président.

[illegible]
Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opélousas et de l'Ouest.
Au coin de la rue Bienville et passage Bourse.
LA balance des versements sera due et payable au Bureau de cette Compagnie, [illegible]
Par ordre de la Direction.
[illegible] BENJ. F. FLANDERS Secrétaire.

Aux entrepreneurs
DES propositions seront reçues par les soussignés au bureau du Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, [illegible]
JAS. E. GRANT, Ingénieur en chef.

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE
Rue du Cirque No 94,
Entre les rues Perdido et Poydras.
L'Hôpital de la rue du Cirque est maintenant sous la direction des
Docteurs: A. Mercier, rue du Canal [illegible] Beaumont Chalilé, à l'Hôpital.
[illegible]

Aux Marchands et Planteurs.
[illegible] DEBLANC & FAUCPETUX.

Avis aux planteurs et aux négociants.
[illegible] H. BONNABEL.

Terres vendues pour taxes.
ROBERT J. KER, [illegible]

AUX HABITANTS.
Vêtements pour Habitations en toile cirée [illegible]
N. C. FOLGER,
Nos 17 et 29, Vieille-Levée.
[illegible]
Nos 17 et 29, rue de la Vieille-Levée au coin de la Douane.

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
REçu de France par la voie du Nord:
La Femme jugée par les grands écrivains,
[illegible]
Des Etangs—Œuvres maçonniques.
L'Arche sainte ou le Guide du Franc-Maçon.
Schnitzler—Histoire intime de la Russie.
Lucroix—Mystères de la Russie.
Marmier—Les Perce-neige.
Laprade—Poèmes évangéliques.
Mignet—Histoire de Marie Stuart.
Michelet—Les Femmes de la révolution.
Saintine—Les Métamorphoses de la femme.
Audouit—L'Herbier des demoiselles.
Doctrine St Simonienne.
[illegible]

[illegible]
J. M. GOULD.

BRODEQUINS pour habitation [illegible] J. M. GOULD & Co.

JAMBONS—[illegible] VOORHIES, GRIGGS & Co.

FARINE—[illegible] VOORHIES, GRIGGS & Co. 15, rue Tchoupitoulas.

GRAISSE—[illegible] VOORHIES, GRIGGS & Co. 15, rue Tchoupitoulas.

HUILE de graisse—[illegible] VOORHIES, GRIGGS & Co. 15, rue Tchoupitoulas.

CHANDELLES [illegible] VOORHIES, GRIGGS & Co. 15, rue Tchoupitoulas.

MAGASIN DE TAPIS,
No. 20, rue de Chartres.
NOUS recevons en ce moment, par divers navires, un grand et magnifique assortiment de TAPIS [illegible]
A. BROUSSEAU & Co.

EAU DE VIE—[illegible]

GIN DE HOLLANDE—[illegible]

[illegible] J. J. ADAMS & Co, [illegible]

BALANCES à plateforme, [illegible] A. CARRERE, 116, Vieille Levée.

Chocolat! Chocolat!
G. LAVIE.
5, rue St Charles, entre Canal et Commune.
POUR répondre à la demande d'un grand nombre de familles, G. LAVIE [illegible] 14 avril